



PROJET SOLARZAC

CONTRIBUTION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LE BOSC DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET SOLARZAC

Lors de l'atelier thématique n°4 du projet SOLARZAC qui s'est tenu au Caylar le mercredi 17 Juillet 2019, la société ARKOLIA a évoqué la possibilité d'implanter localement une unité de production de capteurs de CO2 pouvant créer une cinquantaine d'emplois, s'ajoutant à la trentaine d'emplois liés à l'exploitation du parc photovoltaïque proprement dite.

Cette perspective devrait être accueillie favorablement par tous les élus d'un territoire marqué par la déprise des activités industrielles historiques et un taux de chômage structurellement élevé, d'autant que le projet SOLARZAC s'inscrit dans la dynamique porteuse des énergies renouvelables et que son scénario 3 propose une innovation majeure, la méthanation biologique, à base de captation de CO2 dans l'air ambiant.

En tant que maire de la commune de Le Bosc, accueillir cette activité d'avenir revêt un intérêt tout particulier. Il existe en effet sur notre commune, à moins d'un kilomètre de l'autoroute A75 et du carrefour autoroutier conduisant à Montpellier, Béziers et Lodève, la zone d'activités économiques Michel Chevalier dont la vocation est d'accueillir des entreprises du secteur industriel et tertiaire.

Cette zone d'activités d'intérêt communal, intercommunal et régional est encore largement inoccupée. Elle fait partie du réseau des P.R.A.E mis en place par la Région Occitanie. Elle propose aux entreprises du secteur industriel et tertiaire, à l'achat ou en location, des lots de tailles différentes sur une surface disponible totale de 75ha à ce jour.

Nous manifestons, par la présente contribution à la concertation préalable du projet SOLARZAC, notre soutien à ce projet et notre intérêt à étudier l'accueil de l'unité de production de capteurs de CO2 prévue au scénario 3 sur le parc d'activités Michel Chevalier sur la commune de Le Bosc.

Fait à Le Bosc, le 22 Juillet 2019

Le Maire

Daniel GUIBAL